DEPARTEMENT
DES VOSGES
CANTON DE
MIRECOURT
COMMUNE de

MATTAINCOURT

ARRETE DU MAIRE Nº 55/2010

ARRETE PERMANENT Modification de la limite de l'agglomération

Le Maire de la commune de MATTAINCOURT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière - Livre 1 – 5° Partie - Signalisation d'indication,

CONSIDERANT que suite aux différents aménagements réalisés aux abords de la RD N° 266, sur le territoire de la commune de MATTAINCOURT, côté Mirecourt, il y a lieu de modifier la limite de l'agglomération sur la Route Départementale N° 266.

ARRETE

- **ARTICLE 1**: L'arrêté fixant la limite de l'agglomération de MATTAINCOURT sur la RD N° 266, côté Mirecourt, est abrogé.
- ARTICLE 2 : La nouvelle limite de l'agglomération de MATTAINCOURT, telle qu'elle est définie à l'article R 110-2 du Code de la Route est modifiée de la façon suivante :

La limite de l'agglomération sur la RD N° 266, côté Mirecourt, est fixée au PR : 43+595

- ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle Livre 1 5° partie Signalisation d'indication, sera mise en place à la nouvelle limite de l'agglomération.
- ARTICLE 4 : Les dispositions définies aux articles 1 et 2 du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation qui les portera à la connaissance des usagers de la route.
- ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et sur le tableau d'affichage de la commune de MATTAINCOURT.
- ARTICLE 6 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :
 - Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Neufchateau
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mirecourt
 - Monsieur le Chef de la Coordination Ouest du Conseil Général des Vosges à Vittel
 - Archives Mairie de la commune de Mattaincourt

SOUS-PREFECTURE
RECULE

2 9 OCT. 2010

88300 NEUFCHATEAU

Fait à Mattaincourt, le 2 5 OCT. 2010

Le Maire,

Daniel VINOT